



# Contrat de pension canine et féline

Notes réservées à Innovadog :

Règlement signé : 06/2022

**Entre :** **INNOVADOG (Représenté par Mr Blanc Jérémie)**  
N° siret : 828 209 056 00013  
Lieu dit Barciet - 32340 Plieux  
TEL : 07 85 66 07 07 - [innovadog@orange.fr](mailto:innovadog@orange.fr)

**Et :**

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

2<sup>ème</sup> contact en cas d'urgence : ..... Téléphone : .....

3<sup>ème</sup> contact en cas d'urgence : ..... Téléphone : .....

**Durée du séjour :** Toute journée entamée est due. ( tranche de 24 heures)

Jour d'arrivée : ..... Heure d'arrivée : .....

Jour de départ : ..... Heure prévue de départ : .....

**Animaux concernés :**

**1<sup>ème</sup> animal :** Espèce : Chien / Chat Nom de l'animal : .....

Race ou type : ..... Sexe : Mâle / Femelle

Identifié par identification électronique ou tatouage N° .....

Né(e) le ..... Stérilisé(e) : Oui / non

CHPL/CRPL : ..... Toux de chenil : ..... Rage : .....

Problème de santé connu : .....

**2<sup>ème</sup> animal :** Espèce : Chien / Chat Nom de l'animal : .....

Race ou type : ..... Sexe : Mâle / Femelle

Identifié par identification électronique ou tatouage N° .....

Né(e) le ..... Stérilisé(e) : Oui / non

CHPL/CRPL : ..... Toux de chenil : ..... Rage : .....

Problème de santé connu : .....

**3<sup>ème</sup> animal :** Espèce : Chien / Chat Nom de l'animal : .....

Race ou type : ..... Sexe : Mâle / Femelle

Identifié par identification électronique ou tatouage N° .....

Né(e) le ..... Stérilisé(e) : Oui / non

CHPL/CRPL : ..... Toux de chenil : ..... Rage : .....

Problème de santé connu : .....

**Signature :**

<u>Prestations de base</u>	Tarif journalier	Quantité estimée	Tarif	
			estimé	à régler
Chien(s) en box « standard » (niche et/ou banc de couchage, chauffage si besoin)	13€	x.... jour(s) x .... chien(s)		
Chien(s) dans 1 box « confort » (chauffage, fauteuil, courette)	17€	x.... jour(s) x .... chien(s)		
Chat(s) en box individuel équipé (par famille), (cabane avec matelas, tapis, fauteuil, griffoir, jouets)	10€	x.... jour(s) x .... chat(s)		

<u>Prestations complémentaires</u>				
Alimentation croquette chien fournie par la pension	3€ le kg	x.... jour(s) x ..... kg / j		
Alimentation croquette chat fournie par la pension	1€	x.... jour(s)		
Alimentation de la maison à tenir au frigo ou congélateur	1€	x.... jour(s)		
Administration de médicaments (ordonnance obligatoire)	1€	x.... jour(s)		
Shampooing du chien avant départ	10€	x .... chiens		
Coupe des griffes / nettoyage des oreilles du chien	5€	x .... chiens		
Remise sur la durée			–	
Séjour > 14 jours : -1€ / > 21 jours : -2€ / > 28 jours : -3€ x .... jours x ..... animaux				
Remise sur le nombre d'animaux			–	
2 à 3 animaux : -2€ / 4 animaux et plus : -4€ x .... jours x ..... animaux				
Remise exceptionnelle ou majoration pour dépôt en dehors des horaires d'ouverture				
<b>TOTAL SEJOUR</b>				

Acompte de (50% du total du séjour estimé) .....€ réglé à la réservation .

Mode de règlement de l'acompte : .....

Solde à régler à l'arrivée des pensionnaires : .....€ Mode de règlement : .....

**Pour les séjours supérieurs à 1 mois** le paiement sera demandé d'avance et fera l'objet d'un règlement mensuel. Ainsi la somme de .....€ est versée le .....( mode de règlement : .....)  
La somme de .....€ sera donc à régler par la suite le ..... de chaque mois.

Clauses particulières : .....

Je n'autorise pas l'enseigne INNOVADOG à utiliser des photos et vidéos de l'animal désigné dans ce contrat, dans les différents moyens de communication qu'elle utilise.

Je confirme avoir pris connaissance des tarifs appliqués par l'enseigne INNOVADOG, ainsi que du règlement de la pension et déclarent les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire à Plieux le : .....

Signature du ou des propriétaires de l'animal

Signature du représentant Jérémie BLANC

Lu, compris et approuvé

Lu et approuvé

**Non respect des règles d'intégration de la pension**

1	Date :	2	Date :	3	Date :
Motif :		Motif :		Motif :	



# Règlement de la pension canine et féline

(06/2022) NOM : .....

## 1/ Identification et santé :

Ne sont admis que les chiens et chats :

- identifiés (tatouage ou puce électronique)
- à jour de vaccination CHPL pour les chiens (contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose) . Au minimum primo-vaccination + rappel
- à jour de vaccination CRP FeLV pour les chats (contre la maladie du Coryza, le Typhus, la Leucose) au minimum primo-vaccination + rappel
- à jour de vaccination contre la toux de chenil par voie intranasale pour les chiens (non imposé pour un premier accueil mais à faire au plus tard au moment du rappel annuel de vaccination)
- le vaccin contre rage est conseillé pour chien et chat

**Le carnet de santé et la carte d'identification devront être déposés à la pension lors de chaque séjour.**

Le propriétaire de l'animal doit l'avoir traité contre les puces, les tiques et les vers avant entrée et le traitement antiparasitaire doit couvrir complètement la durée du séjour. En cas de présence de parasites un isolement et un traitement seront appliqués sur l'animal. Le coût du traitement et de son administration seront facturés sur présentation des justificatifs ainsi que 15 euros pour le déplacement chez un vétérinaire. Les animaux doivent avoir eu un déparasitage interne (vermifuge) dans le mois précédent l'arrivée à la pension. Il est recommandé de vermifuger l'animal dans le mois suivant sa sortie de la pension canine. La pension décline toute responsabilité si l'animal a des parasites après le séjour au vu du traitement administré pour son entrée.

S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, ou un problème de santé ; l'animal subira, au frais du propriétaire, une désinfection et une visite vétérinaire.

## 2/ Refus / acceptation d'un animal et responsabilité

**Mr Blanc Jérémie se réserve le droit de refuser l'entrée à un animal qui pourrait être malade et contagieux, non à jour des vaccins demandés ou arrivant sans ses papiers (carnet de santé et carte d'identification)**

Les femelles en chaleurs au moment de l'entrée en pension ou durant leur séjour peuvent être acceptées à la seule condition que leur détention à la pension canine se fasse en box séparé et isolé des autres chiens. La pension se réserve alors le droit de prendre toutes les mesures qu'ils soient pour éviter toute perturbation dans la pension.

Les animaux sous traitement médicaux sont acceptés toutefois pour administrer un traitement une ordonnance devra être fournie à la pension. Aucun traitement ne sera administré sans ordonnance. Si un traitement, même antiparasitaire doit être administré pendant le séjour une consultation vétérinaire aux frais du propriétaire de l'animal sera réalisée.

Seuls les animaux d'une même famille peuvent occuper un même box. Aucune responsabilité ne peut être retenue contre Mr Blanc Jérémie en cas de mésentente et de conflits entre les animaux. Le choix est proposé au client de faire occuper le même box ou plusieurs boxes séparés.

Suivant le caractère et le type de chien le gérant peut imposer que les chiens d'une même famille soient séparés s'il pense qu'un problème peut intervenir ou simplement le temps de faire connaissance individuellement.

Dans tous les cas un logement n'est jamais attribué définitivement et peut changer si le gérant estime que c'est nécessaire pour l'épanouissement de l'animal.

## 3/ Les chiens catégorisés ou reconnus dangereux

Mr Blanc Jérémie pour l'enseigne Innovadog peut accepter en ses locaux un chien dit « catégorisé » à condition que les propriétaires apportent le permis de détention de l'animal et son assurance. Le propriétaire du dit chien dégage Mr Blanc Jérémie de toute responsabilité en cas de n'importe quel problème avec l'animal au sein de la structure. La pension se réserve le droit de ne pas manipuler directement un chien s'il s'avère dangereux.

Une rencontre avec l'animal potentiellement agressif est souhaitable au moment de la réservation.

**Signature :**

La pension accepte tout type de nourriture. Une majoration tarifaire est appliquée si la nourriture doit être tenue au réfrigérateur ou au congélateur. Les préparations maison doivent arriver cuisinées et conditionnées en ration journalière dans un emballage compatible avec la congélation. Des mélanges pourront être effectués suivant demande pour composer la gamelle mais en aucun cas les aliments seront cuisinés à la pension.

#### 5/ Accueil

Avant un premier séjour une visite est possible soit lors d'un rendez-vous spécifique ou le jour de l'entrée en pension. Par la suite les locaux ne sont plus accessibles aux clients sauf autorisation ponctuelle du gérant.

Lors de l'entrée en pension, l'animal est tenu en laisse et récupéré sur le parking par le responsable de la pension qui, généralement après un passage eu parc de détente pour que l'animal puisse faire ses besoins, l'installera dans son logement.

Les objets personnels (jouets, tapis, corbeille) sont autorisés pour le seul animal en question et sous la seule responsabilité du propriétaire. En cas de dégradation, d'accident, d'ingestion, de blessure ou de problèmes liés aux objets fournis la pension est déchargée de toute responsabilité. L'objet doit être marqué du nom du propriétaire de manière indélébile.

La pension à une large plage d'ouverture. En contrepartie il est impératif de respecter les horaires et de prévenir de votre venue pour que l'on puisse s'organiser. **Tout dépôt en dehors des horaires d'ouvertures devra faire l'objet d'un accord préalable et sera facturé l'équivalent d'une journée en supplément.**

#### 6/ Maladies et accidents

Le propriétaire s'engage à avertir Mr Blanc Jérémie des éventuels problèmes de santé, des problèmes caractériels ou des traitements vétérinaires propres à son animal. En cas de maladie, d'accident ou de blessure de son animal survenant durant le séjour dans l'établissement ; le propriétaire de l'animal donne son accord à Mr Blanc Jérémie de faire procéder aux soins estimés nécessaires par une Clinique vétérinaire de son choix ou, si réalisable, celle du propriétaire du chien. Les frais découlant de ces soins devront être réglés par le propriétaire de l'animal sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire. Il est noté que l'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurées quotidiennement et que l'établissement est soumis aux visites sanitaires légales. Les frais de transport de l'animal jusqu'à chez un vétérinaire sera facturé 15 euros.

La pension canine n'est pas responsable de la santé de l'animal. Son obligation consiste si lieu est de constater des signes suspects ; à faire examiner le pensionnaire par un vétérinaire, suivre les prescriptions médicales si existantes et nécessaires ou faire pratiquer une chirurgie si urgente et nécessaire à la survie ou pour le bien de l'animal et ce aux frais de son propriétaire de celui-ci. Le propriétaire de l'animal doit être couvert en responsabilité civile pour ce dernier, reste responsable de tous les dommages éventuels causés durant le séjour en pension. Pour les dommages causés à une personne extérieure à la pension ou à un autre pensionnaire c'est Mr Blanc, gérant de la pension, qui prend en charge les frais via sa responsabilité civile professionnelle.

#### 7/ Décès de l'animal

La pension accueille tous les chiens et chats, durant toute leur vie, quel que soit leur état de santé sauf en cas de contagions possible. En cas de décès de l'animal pendant le séjour en pension, si l'animal ne présentait aucune pathologie lors de l'entrée en pension, il sera pratiqué une autopsie pour déterminer la cause du décès. Cette autopsie ne sera pas réalisée pour des chiens d'un âge avancé soit pour les animaux âgés de plus de 6 ans pour les chiens de grandes races ou de plus de 12 ans pour les chiens de petites races ou de plus de 12 ans pour les chats sauf demande expresse du déposant. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire.

#### 8/ Tarification

La tarification ayant court au jour de l'entrée en pension est noté sur le contrat et affichée à l'accueil de la pension. Aucune revalorisation à la hausse ne peut avoir lieu en cours de séjour pour une prestation identique. Toutefois il est toujours qu'il y est un surcoût pour de la nourriture fourni par la pension ou des frais médicaux. Le propriétaire de l'animal en sera averti au plus tôt.

**Signature :**

Sauf dérogation du gérant de la pension, tout séjour doit faire l'objet d'une réservation qui ne sera effective qu'après encaissement de l'acompte de 50 % du montant estimé TTC. Cette somme sera acquise par Mr Blanc Jérémie en cas de désistement total ou partiel. Le contrat signé devra être remis avec l'acompte pour toute confirmation de réservation de séjour. Le solde de la pension est dû avant que l'animal quitte la pension. Dans le cas de séjour supérieur à 1 mois, le paiement se fait d'avance, mois par mois et le trop-perçu au moment du séjour est remboursé immédiatement si le dernier paiement a été réalisé par virement ou espèces ou 21 jours après l'encaissement du dernier chèque.

Le prix journalier comprend l'hébergement et 2 sorties quotidiennes en parc de détente pour les chiens. La nourriture doit être fournie à la pension mais le cas échéant la pension fournira et facturera des croquettes de la marque ULTRA PREMIUM DIRECT gamme LOW GRAIN. A défaut d'une transition alimentaire progressive, il est possible que l'animal présente des désordres intestinaux, la pension ne peut être tenue pour responsable. La facturation se fait à la journée (tranche de 24 heures), toute journée entamée est due dans son intégralité. Il est rappelé que les frais médicaux ou de chirurgie sont à la charge du propriétaire de l'animal et qu'un dépôt ou retrait de l'animal en dehors des heures d'ouverture est facturé l'équivalent d'une journée de pension supplémentaire.

Si la date de départ est repoussée, Mr Blanc adaptera à chaque situation individuellement pour les conditions de paiement. Faute de réception sous 7 jours du paiement demandé, l'animal sera considéré comme abandonné.

### 10/ Abandon

Dans le cas où l'animal ne pourrait être repris à la date stipulée sur le contrat, le client s'engage à en aviser Mr Blanc Jérémie et à appliquer les conditions demandées. A défaut, 7 jours après la date d'expiration du contrat, l'animal sera considéré comme abandonné. Un huissier sera missionné pour remettre au propriétaire une sommation de payer et une sommation de récupérer les animaux sous 48h. Si le propriétaire n'intervient pas dans le délai octroyé, un référé sera déposé au tribunal d'Auch pour obtenir l'autorisation de confier l'animal à une société ou association de protection animale et une condamnation à payer la somme due pour le séjour de pension ainsi que pour les frais d'avocat et de procédure. Un chèque de garantie de 600€ doit être déposé afin de couvrir, si nécessaire, les premiers frais de pension et d'huissier. Le chèque sera encaissé dès lors qu'un huissier sera missionné pour demander le paiement des frais de garde et de récupérer l'animal.

### 11/ le respect

La pension est là pour prendre soin de votre animal au mieux lorsqu'il vous est impossible de vous occuper de lui. Votre chien est dans un cadre différent de la maison. C'est à nous de nous adapter à lui et d'assurer sa sécurité et son bien-être. Nous sommes les seuls à pouvoir imaginer ce qui serait le mieux par rapport à notre expérience et nous sommes les seuls à pouvoir choisir un autre logement si l'on pense que l'animal n'est pas au mieux. Vous nous confiez « votre enfant », nous faisons tout pour s'en occuper comme il se doit. Nous sacrifions notre vie personnelle pour ce métier, pour eux. Il nous est très dur d'entendre votre peine à le laisser en pension ce qui nous fait passer pour des bourreaux. Peser vos mots s'il vous plait, c'est très énervant pour nous et cela peut conduire à une exclusion définitive pour notre sérénité et, de plus, vous communiquez votre stress et votre chagrin à votre animal ce qui nuit fortement à sa zenitude et sa manière de nous aborder.

Côté horaire aussi le respect s'impose. Nous proposons une très large plage d'ouverture et 7J/7, 365j/an. Avec un minimum d'effort vous devez pouvoir trouver un moment qui vous convienne durant nos heures d'ouvertures. Nous n'allons pas faire ouvrir un commerce en dehors de nos heures d'ouverture, nous n'allons pas chez le médecin sans rendez-vous. Nous attendons la même chose de nos clients.

En cas de contrôle nous devons fournir les carnets de santé et les cartes d'identification de tous nos pensionnaires. Nous n'avons pas à accepter votre animal si les conditions d'entrée en pension ne sont pas réunies que ce soit par un vaccin pas à jour ou un manque de documents qui pourrait nous porter préjudice en cas de contrôle par exemple. Un droit à l'erreur ponctuel est accordé toutefois, au bout de trois fautes pouvant me conduire à une verbalisation en cas de contrôle ou manque de respect, nous nous réservons le droit de ne plus accepter vos animaux au sein de la pension. Nous n'avons pas à assumer les conséquences du laxisme de nos clients ni leur impertinence.

**Signature :**

Dans le cas d'un litige, celui-ci sera jugé par le Tribunal compétent d'Auch. Avant cela vous êtes en droit de saisir le médiateur auquel la pension est contrainte par la loi d'adhérer : Mediavet , <https://mediavet.net>, convention MEDIAVET-D-22-1687

**Nom et prénom : ..... date : .....**

**Signature précédée de la mention « lu, compris et approuvé) :**

Règlement valable pour tous les séjours jusqu'à signature d'un nouveau règlement.  
Copie remise au client



# Aidez-nous à connaître votre animal pour mieux le comprendre et le satisfaire

Nom de l'animal : .....

Nom du Propriétaire : .....

## **Habitudes de logement et sorties :**

Chez vous, votre chien vit : le jour : à l'intérieur / à l'extérieur

La nuit : à l'intérieur / à l'extérieur

En appartement / maison Avec Jardin ou cour / Sans jardin

Votre chien rentre-t-il à la maison : Oui/Non

Votre chien dort : Sur le sol / sur un tapis / sur le canapé / dans une niche / dans une corbeille

## **Alimentation :**

Votre chien mange : Croquettes sèches / Boîtes / Ration ménagère / Barf

De marque : .....

Fraction des repas : 1 X/ jour 2X / jour 3 X / jour / à volonté

Quantité (en gramme ou dose si fourni à la pension) : .....

A quel moment de la journée : Matin / Midi / Soir

Votre chien lors du repas ou après : Grogne / Se laisse manipuler

Il mange : Lentement / Rapidement / Très rapidement

Votre chien mange-t-il bien lorsqu'il n'est pas à la maison : Oui / Non / Ne sais pas

## **Comportement et tempérament :**

Votre chien est-il : Sédentaire / Actif

Est-il fugueur : Oui / Non Volontairement / Opportuniste

De quelle manière : Grimpe au grillage / passe sous la clôture / Ouvre les portes / Force le passage

Est-il mordeur : Oui / Non

Si oui dans quelle circonstance a-t-il mordu : .....

.....

En présence d'autres chiens votre chien a une attitude : Dominante / de jeu / indifférente / soumise

Est-il sociable/ affectueux avec les humains à l'extérieur de chez lui: Oui / Non

Ordre d'opposition ( stop, non, ...) : .....

Ordre de rappel ( au pied, viens ici, ...): .....

Ordre d'obéissance (assis, coucher, ...) : .....

**Signature :**

**Santé :**

Votre chien a-t-il des problèmes de santé en particuliers : Oui / Non Si oui, lesquels :  
.....  
.....

Actuellement suit-il un traitement régulier : Oui / Non ( si oui, pensez à laisser une copie de l'ordonnance)

Si oui lequel :.....  
.....

Votre chien a-t-il allergies connues :.....

Votre chien a-t-il subi une chirurgie laissant des séquelles, à surveiller :.....  
.....

Coordonnées du vétérinaire qui suit le :.....

Votre chien a-t-il ou a-t-il régulièrement :

- Vomissements : Oui / Non
- Boiterie : Oui / Non
- Selles généralement  moulées  molles
- Présences régulière dans les selles de :  diarrhées  sang  rien de particulier
- Toux : Oui / Non Origine identifiée de la toux : .....
- Pelage :  normal  anormal ( détail : .....) )
- Un traitement anti-puces / tiques: Oui / Non

Ces oreilles :  restent propres  présentent régulièrement des sécrétions à traiter tous les .....

Votre chien a-t-il des plaies ou masses : Oui / Non Nécessitent-elles une surveillance : Oui / Non

**Autres précisions complémentaires ; merci de cocher si réponse positive :**

- J'ai peur des orages (  cherche le maitre ou se cache /  est surexcité au point de me mettre en danger)
- Je suis anxieux ou stressé
- Je suis timide avec les étrangers
- Je protège ma nourriture ou mes jouets (  des congénères /  des humains)
- Je grimpe au grillage
- Je saute haut
- J'ouvre les portes
- J'aime creuser des trous sous la clôture
- Je mange des choses interdites qui crée des troubles digestifs (couvertures, cailloux, etc)
- J'aime jouer à la balle  Autres jeux :  
.....

**J'autorise la pension Innovadog à mettre mon chien en présence directe de congénère lors des sorties**

**Je m'oppose à ce que la pension Innovadog mette mon chien en présence de congénères lors des sorties**

**Signature :**





## Document facultatif

La pension canine et féline INNOVADOG acceptera votre animal durant toute sa vie quelque soit son état de santé ou le votre. De ce fait il est important de définir ensemble de la conduite à tenir en cas de problème de santé de l'animal comme de son propriétaire.

---

### Modalités en cas de problème de santé de l'animal ou de son propriétaire en cours de séjour

---

Ce présent contrat définit les responsabilités envers l'animal séjournant en pension :

Du prestataire : Pension canine et féline INNOVADOG  
Mr Blanc Jérémie  
Lieu-dit Barciet 32340 Plieux  
07 85 66 07 07 / [innovadog@orange.fr](mailto:innovadog@orange.fr)  
Siret 828 209 056 00013

Du client et propriétaire de l'animal : Mr/ Mme.....

Adresse.....

CP/ Ville :.....

Téléphone : .....

Mail :.....

Le prestataire a pour obligation :

- de constater des signes suspects de l'état de santé de l'animal
- de faire examiner le pensionnaire par un vétérinaire si nécessaire
- de suivre les éventuelles prescriptions médicales si existantes et nécessaires
- de faire pratiquer une chirurgie si urgente et nécessaire à la survie ou pour le bien de l'animal

Les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire de l'animal et seront remboursés à la pension sur présentation des factures vétérinaires. S'il est connu que l'animal peut se mettre en danger dans un contexte particulier comme lors d'orage, de présences de congénères, présence de jouet ou autres choses pouvant et dégradés et ingérés, cela doit être signalé au prestataire .

Seuls les frais vétérinaires liés à une bagarre avec un chien n'appartenant au client seront à la charge du prestataire.

Tous trajet pour conduire un animal chez un vétérinaire sera facturé 15€ dans la limite de 60Kms aller/retour. Au-delà de cette distance une majoration de 0€40 par kilomètres sera appliquée.

Le client, propriétaire de l'animal, demande que ses animaux soient conduits :

- Chez un vétérinaire au choix du prestataire situé à moins de 30Kms de la pension
- Chez un vétérinaire choisit par le propriétaire de l'animal : (nom et ville)

.....

En cas d'urgence vétérinaire, dans le cas où ni le propriétaire de l'animal ni les contacts mentionnés sur le contrat de pension ne seraient joignables par le vétérinaire, il confie à Mr BLANC la décision concernant la réalisation des soins nécessaires ou de l'euthanasie en accord avec le vétérinaire consulté (si indispensable).

Mr/Mme ....., propriétaire de l'animal confié à la pension INNOVADOG :

- demande à ce que les frais se limitent à la somme de .....€ (en lettres : .....  
.....) ou le cas échéant à faire procéder à l'euthanasie
- demande, en cas d'euthanasie que l'animal soit incinéré :
  - en collectif (sans récupération de cendres en urne funéraire)
  - en individuel (avec récupération de cendres en urne funéraire)

En cas de décès du propriétaire de l'animal durant la période où court un contrat de pension, le propriétaire demande le don de l'ensemble des animaux présents à la pension INNOVADOG le jour du décès à une personne de confiance ou une association désignée dans l'attestation sur l'honneur ci-dessous.

**MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR** « Ecriture manuscrite pour toute attestation sur l'honneur »

Si je venais à décéder avant d'avoir pu récupérer mon animal, je déclare demander la cession de mon chien à Mr, Mme ou association .....

Adresse complète : .....

Téléphone : .....

A défaut :

à Mr, Mme ou association .....

Adresse complète : .....

Téléphone : .....

Fait et écris en entier de ma main le..... à.....

Signature :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature :



## GARANTIE OBLIGATOIRE « PREVENTION ABANDON »

Extrait du règlement de la pension :

« Dans le cas où l'animal ne pourrait être repris à la date stipulée sur le contrat, le client s'engage à en aviser Mr Blanc Jérémie et à appliquer les conditions demandées. 7 jours après la date d'expiration du contrat, si les sommes demandées en règlement des jours de gardes ne sont pas perçues, l'animal sera considéré comme abandonné. Un huissier sera missionné pour remettre au propriétaire une sommation de payer et une sommation de récupérer les animaux sous 48h. Si le propriétaire n'intervient pas dans le délai octroyé, un référé sera déposé au tribunal d'Auch pour obtenir l'autorisation de confier l'animal à une société ou association de protection animale et une condamnation à payer la somme due pour le séjour de pension ainsi que pour les frais d'avocat et de procédure. »

Afin de pallier aux premiers frais de garde et aux premiers frais d'huissier, un chèque de garantie d'une valeur de 600,00€ est remis à Mr Jérémie BLANC, représentant l'enseigne INNOVADOG, Siret 828 209 056 00013. Le chèque n'étant encaissé qu'en cas de défaillance du client, un nouveau chèque de garantie sera demandé annuellement pour des raisons de validité.

De ce fait :

Mr/ Mme.....

Adresse.....

CP/ Ville :.....

Remet ce jour, le .....

à Mr Jérémie BLANC, enseigne INNOVADOG, Siret 828 209 056 00013, Lieu dit Barciet, 32340 PLIEUX

un chèque de garantie d'une valeur de 600€ à l'ordre de « Jérémie BLANC / INNOVADOG ».

Banque : .....

N° de chèque : .....

encaissable dès lors qu'un huissier est missionné pour demander la récupération et le paiement du séjour pension d'un animal appartenant à :

Mr/ Mme.....

Adresse.....

CP/ Ville :.....

Tel : .....

Mail : .....

Signature du dépositaire du chèque





# Fiche récapitulative des conditions d'intégration de la pension INNOVADOG

## **1 / Je vérifie que les conditions sanitaires de votre animal sont satisfaisantes pour qu'il soit accepté en pension :**

Pour tous (chiens et chats)

- j'ai son carnet de santé et/ou passeport (il sera remis le jour de l'entrée en pension et restera à la pension durant le séjour)
- il sera vermifugé maximum 1 mois avant son entrée
- il aura reçu un traitement antiparasitaire (contre tiques/puces) qui couvre la période du séjour

Spécifiquement pour les chiens :

- il est à jour de ses vaccins annuels contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose
- il a eu le vaccin intra nasal pour la Toux de Chenil ( Pneumodog ou Nobivack). Non imposé pour un premier accueil mais devra être fait au moment de la prochaine vaccination annuelle sous peine de refus le cas échéant
- il est conseillé mais pas imposé de le faire vacciné contre la rage.

Spécifiquement pour les chats :

- il est à jour de ses vaccins contre la maladie du Coryza, le Typhus, la Leucose)
- il est conseillé de le faire vacciné contre la rage.

**Attention : un animal sans carnet de santé ou pas à jour de vaccination sera refusé le jour de l'entrée en pension et vous devrez trouver en urgence un autre mode de garde**

## **2/ Je réserve et je me fais confirmer l'enregistrement du séjour.**

Sur certaines périodes il est demandé de remplir le contrat et de laisser un acompte pour valider la réservation, notamment pour juillet/ août et Noël/réveillon.

## **3/ Le jour de l'entrée en pension je remets :**

- Le carnet de santé
- La carte d'identification ( une pièce d'identité du propriétaire peut être demandée)
- La nourriture (la pension peut fournir mais avec un supplément tarifaire).Les préparations maison seront déjà cuisiné et conditionnées en ration journalières congelable directement
- L'ordonnance si nécessaire car indispensable pour l'administration d'un médicament
- les chiens seront tenue en laisse et récupéré sur le parking par un employé qui le mettra lui-même en box